

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 1.0
Date de révision 03.03.2025

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification de produit

Nom du produit : Hydrogénophosphate de calcium dihydrate, Ph Eur.
Code Produit : LA.001
CAS N° : 7789-77-7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Production pharmaceutique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société (siège social) : Lindberg Additives Labs SARL
Résidence AMAL - Zrig
6072 Gabés-Sud
Tunisie
IU (Identifiant Unique) : 1878433F
Téléphone : +21694614444
Adresse e-mail : contact@lindberglabs.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence : +21675290777

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) N°1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) N°1272/2008.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Formule : $\text{CaHPO}_4 \cdot 2\text{H}_2\text{O}$
Poids moléculaire : 172,09 g/mol
CAS N° : 7789-77-7
CE N° : 231-826-1

Conformément à la réglementation, il n'est pas nécessaire de mentionner tous les composants.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation : faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion : Faire boire de l'eau (au max 2 verres), en cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun raisonnablement prévisible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de phosphore. Non combustible.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') : Oxydes de phosphore
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

5.4 Information supplémentaire

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes : Eviter l'inhalation des poussières. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conditions de stockage

Bien fermé. À l'abri de l'humidité.

Température de stockage recommandée : voir sur l'étiquette du produit.

Classe de stockage

Classe de stockage (Suisse) SC 11/13 - <https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits>

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes internationales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité.

Protection des mains

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires
Caoutchouc naturel Caoutchouc nitrile Néoprène PVC	Voir les recommandations du fabricant	-	EN 374	(exigence minimale)

Protection de la peau et du corps : Vêtements à manches longues.

Inspecter les gants avant de l'utiliser.

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche.

Compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilité.

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques.

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée.

Protection respiratoire

Nécessaire en cas de formation de poussières.

Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Type de Filtre recommandé : Filtre de type P1

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

a) Etat physique	solide
b) Couleur	blanc
c) Odeur	Donnée non disponible
d) Point de fusion/point de congélation	Donnée non disponible
e) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
f) Inflammabilité (solide, gaz)	Ce produit n'est pas inflammable.
g) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Donnée non disponible
h) Point d'éclair	Non applicable
i) Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
j) Température de décomposition	109 °C
k) pH	7,5 (100 g/l aq. Sol)
l) Viscosité	Sans objet (matière solide)
m) Hydrosolubilité	Pratiquement insoluble
n) Coefficient de Partage : n-octanol/eau	Donnée non disponible
o) Pression de vapeur	Donnée non disponible
p) Densité	Donnée non disponible
q) Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
r) Caractéristiques de la particule	Donnée non disponible
s) Propriétés explosives	Non explosif
t) Propriétés comburantes	Non oxydant

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Masse volumique env.900 kg/m³
apparente

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes standards (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales de transformation

10.4 Conditions à éviter

Produits incompatibles

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : oxydes de phosphore (voir section 5)

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Oral(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cutané(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Corrosion cutanée/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Respiratoire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagenicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Non mutagène selon le test d'Ames

Cancérogénicité

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Information supplémentaire

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit :

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Des propriétés dangereuses ne sont pas exclues, mais peu probables en cas d'utilisation appropriée.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	Essai en statique CL50 - <i>Oryzias latipes</i> (Killifish rouge-orange) - >100 mg/l - 96 h (OCDE ligne directrice 203)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Essai en statique CE50 - <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie) - > 100 mg/l - 48 h (OCDE Ligne directrice 202)
Toxicité pour les algues	Essai en statique CE50r - <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes) - > 100 mg/l - 72 h (OCDE Ligne directrice 201)

12.2 Persistance et biodégradabilité

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Lindberg Additives Labs, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.